

Atelier terraterre - Conditions de participation 2023-2024

Les cours Hebdomadaires

- débutent lundi 21 août 2023 et terminent jeudi 27 juin 2024.
- comprennent les fériés et vacances scolaire du calendrier scolaires du DIP en ligne sur la page COURS ADULTES
- sont limités à 6 adultes et durent 2h30 , 1 x par semaine

Les tarifs

- 200 chf par mois (avec 3-5 cours par mois au total 40 cours) + terre consommée*
Pour les personnes inscrites à l'année, les cours fériés sont déduits et convertis en BON de 50.- d'achat pour terre cuite.
- Le versement de chaque mensualité se règle en cash au début de chaque mois
- *Les travaux terminés sont pesés et facturés.
terre cuite à basse température = BT , PRIX 15 chf le kilo
terre cuite à haute température = HT , PRIX 18 chf le kilo.
Il y a un cahier de compte sur place, vous êtes tenu.e de garder une trace de vos paiements (nom, date, poids de la pièce, prix).

Les horaires

Choisir un horaire pour votre cours hebdomadaire :

- Lundi soir : 18h00 → 20h30
- Mardi matin : 09h30 → 12h00
- Mardi soir 18h30 → 21h00
- Mercredi soir 18h30 → 21h00
- Jeudi matin: 9h30 → 12h00
- Jeudi après-midi: 13h30 → 16h00

L'inscription / conditions

- Vous avez lu les conditions de participation qui vous conviennent et vous êtes prêt.e à faire un cours d'essai? adressez- moi un mail en indiquant le choix de l'horaire du cours qui vous intéresse.
- Si ce créneau est disponible, un cours d'essai nous permettra de faire connaissance et d'évaluer si l'atelier répond à vos attentes.
- Décidé.e ? Confirmez par email votre engagement **pour 3 mois minimum.** Sans nouvelle de votre part dans les 48h, **la place est libérée.**

Les absences

- Aucune absence privée ou professionnelle ne sont pas déduites des mensualités, ou reportées d'une année à l'autre.
- Les rattrapages s'organisent dans un agenda rouge à l'atelier dans lequel il est impératif d'annoncer ses absences pour permettre un maximum de remplacements, ce qui est généralement possible mais sans garantie.

- En cas d'absence prolongée, seul le paiement par avance des mensualités garantit une place dès le retour à l'atelier.

Quitter l'atelier

- si vous souhaitez quitter l'atelier il faudra l'annoncer au plus tard à la fin d'un mois pour la fin du mois suivant.
Par exemple : si vous prévoyez de quitter le 1er décembre, merci d'annoncer votre départ au plus tard fin octobre. Si vous deviez quitter immédiatement, considérez que vous êtes redevable d'un mois 200.- Chf.
- en cas d'incompatibilité au sein de l'atelier, je me permets de mettre fin au contrat.

Le processus créatif

L'exploration de la céramique est un champ dont il est impossible de définir clairement les contours. Tout est « transformation ». Rien n'est figé et rien n'est garanti... Tout peut s'écrouler ou devenir merveilleux !

Dans le cadre des cours hebdomadaires comme pour les stages, je mets à disposition mon savoir-faire et tout le matériel nécessaire.

La source d'inspiration est essentielle au déclenchement de tout processus créatif. Si s'inspirer de modèles est parfois un tremplin, la nature et les émotions peuvent aussi être à l'origine de ces étincelles de créativité ! Qu'est-ce qui vous touche ? Comment l'exprimer ? Dénicher une forme, oser une couleur... Toute cette recherche permet de s'approprier petit à petit son travail et développer un style personnel. Si nous parvenons à éviter le plagiat¹ au sein de l'atelier entre élèves ou à l'égard d'œuvres vues sur le web, en y apportant une touche personnelle, alors l'objectif sera atteint !

Ce travail, réalisé à l'atelier terraterre est le fruit d'une collaboration. Il n'est pas destiné à de la production, il peut être exposé et/ou vendu à titre exceptionnel mais en aucun cas avoir un but lucratif.

Je remercie toutes les personnes qui passent par ici de porter attention à ces valeurs et leur souhaite de pouvoir vivre pleinement et passionnément la céramique.

Genève, Atelier terraterre, Joëlle Combremont, février 2021

1 Définition du plagiat : La copie d'objet est une faute d'ordre moral, civil ou commercial, qui peut être sanctionnée au pénal. Elle consiste à copier un auteur ou accaparer l'œuvre d'un créateur dans le domaine des arts sans le citer ou le dire, ainsi qu'à fortement s'inspirer d'un modèle que l'on omet, délibérément ou par négligence, de désigner. Il est souvent assimilé à un vol immatériel.